

*Province de Hainaut*  
*Centre Psycho-Médico-Social*  
*Provincial d'Ath*



*Projet de Centre*

*Années 2020 - 2025.*

## ***Préambule***

*Ce projet de centre a été conçu en concertation avec l'ensemble de l'équipe du Centre PMS provincial d'Ath*

*Les missions essentielles attribuées aux Centres PMS par le décret du 14/07/2006 ainsi que le programme de notre pouvoir organisateur, la Province de Hainaut, en constituent les lignes de force. Nous avons également tenu compte des spécificités des établissements de notre ressort, de leurs réalités de terrain ainsi que de leurs besoins.*

# **TABLE DES MATIERES**

## **Présentation du Centre PMS provincial d'Ath**

- Description du ressort d'activités
- Equipe

## **Cadre décrétoal**

- Missions essentielles des Centres PMS
- Programme de base commun à tous les Centres PMS
  1. L'offre de services aux consultants
  2. La réponse aux demandes des consultants
  3. Les actions de prévention
  4. Le repérage des difficultés
  5. Le diagnostic et la guidance
  6. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle
  7. Le soutien à la parentalité
  8. L'éducation à la santé
- Programme spécifique du Pouvoir Organisateur

## **Projet de Centre**

- Nos modalités d'intervention

## **Nos valeurs**

## **Nos priorités**

1. Favoriser les actions de prévention
2. Promouvoir une meilleure hygiène de vie
3. Favoriser l'orientation scolaire du jeune et l'émergence d'un projet de vie
4. Mobiliser les parents et soutenir la parentalité

# ***Présentation du Centre PMS Provincial d'Ath***

## ***Description du ressort d'activités***

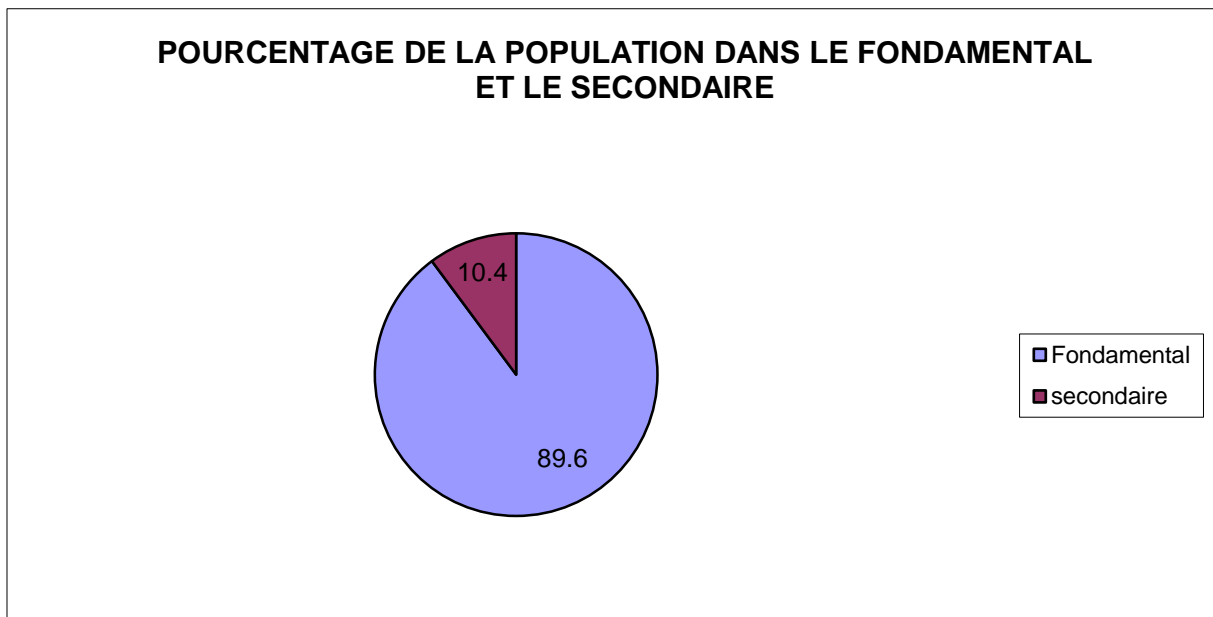
Comme l'illustre la carte ci-dessous, le ressort d'activités du Centre PMS Provincial d'Ath est particulièrement vaste.



Nous assurons la guidance de 53 écoles fondamentales et d'une école secondaire (l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire d'Ath).

Nous regroupons la totalité des écoles communales de 8 communes hennuyères et une partie des écoles communales de l'entité de Saint-Ghislain.

Au total, nous comptons un peu plus de 7000 élèves répartis comme suit :



Depuis quelques années, notre population tend à se stabiliser.

A cette dispersion géographique correspond une large diversité culturelle, économique et sociale au niveau de la population desservie.

Nos spécificités sont entre autres les suivantes :

- nous suivons 96 élèves en intégration dont certains évoluent au sein de classes inclusives ;
- nous assurons la guidance de 9 établissements scolaires en immersion tant en néerlandais qu'en anglais ;
- depuis septembre 2016, l'école de Chièvres, inspirée de Charles Pepinster, propose une nouvelle éducation autour du chef d'œuvre pédagogique.

## ***L'équipe du Centre PMS Provincial d'Ath***

La direction :

PIRAUX Marie

Le secrétariat :

BELEYN Cécile

Les conseillères psychopédagogiques :

DELAUNOY Sarah

LECUTIER Caroline

MOTTE Stéphanie

L'auxiliaire psychopédagogique :

LACH Emeline

Les auxiliaires sociales :

DEFOLLIN Sabrina

VANMULLEM Nathalie

L'auxiliaire paramédical :

STURBOIS Eric

Les auxiliaires logopédiques :

BAILLEUL Louise

CHANTRY Ornella

## ***Le cadre décréteil***

### ***Les missions essentielles des Centres PMS<sup>1</sup>***

- ♦ Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.
- ♦ Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- ♦ Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

---

<sup>1</sup>cf. décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux du 14/07/2006

# ***Programme de base commun à tous les Centres PMS***

*Ce programme comprend les huit axes suivants sans hiérarchisation.*

- 1. L'offre de services aux consultants.**
  
- 2. La réponse aux demandes des consultants.**
  
- 3. Les actions de prévention.**
  
- 4. Le repérage des difficultés.**
  
- 5. Le diagnostic et la guidance.**
  
- 6. L'orientation scolaire et professionnelle.**
  
- 7. Le soutien à la parentalité.**
  
- 8. L'éducation à la santé.**

Ces 8 axes seront développés ci-après.



## 1. L'offre de services aux consultants.

### Les élèves et les parents :

Des dépliants explicitant les missions des Centres PMS et nos coordonnées sont d'office remis aux parents des élèves de 1<sup>ère</sup> maternelle et par la suite aux responsables de tout nouvel élève par l'intermédiaire de l'école.

Dans l'enseignement secondaire, nous agissons de la même manière envers les parents des élèves fréquentant la 1<sup>ère</sup> secondaire.

Le document relatif au RGPD ainsi que ceux renvoyant à l'anamnèse sociale et médicale à compléter leurs sont également transmis.

De plus, des affiches reprenant nos coordonnées sont apposées dans chaque établissement scolaire desservi.

Des animations de présentation du Centre PMS sont réalisées en 1<sup>ère</sup> secondaire.

Nous participons systématiquement aux réunions de parents de l'enseignement secondaire et nous organisons des réunions de parents dans l'enseignement fondamental.

Nous sommes aussi membres de différents conseils de participation, et nous prenons part à diverses coordinations et concertations locales avec les partenaires extérieurs.

### Les établissements scolaires :

Nous présentons notre projet de centre à l'ensemble des directions d'écoles, aux échevins de l'enseignement ainsi qu'à notre service d'inspection afin de rappeler nos missions, nos objectifs et actions prioritaires ainsi que nos modalités d'intervention.

### Les partenaires extérieurs :

Notre projet de centre est diffusé auprès des différents services PSE<sup>2</sup> et des concertations sont régulièrement organisées avec ces services de manière à coordonner nos interventions.

Nous sommes aussi partenaires de commissions de concertation sociale et de comités relatifs à l'immersion. Toutes ces activités sont réalisées avec divers intervenants (réseau et inter-réseau).

### 2. La réponse aux demandes des consultants.

Chaque demande est reçue et analysée en réunion tridisciplinaire. L'action qui en découle est décidée en équipe.

Les demandes sont très diversifiées : difficultés psychopédagogiques, d'ordre affectif ou relationnel, dérogation par rapport à la loi relative à l'obligation scolaire, orientation en enseignement spécialisé / intégration, prise en charge logopédique, demandes d'informations, ...

Les réponses apportées consistent entre autres en :

- des bilans ;
- des entretiens de guidance, de soutien psychologique, social ou médical ;
- des animations (ex : préparation à l'entrée en enseignement secondaire, climat de classe, connaissance et respect mutuels, information et orientation scolaires, vie affective et sexuelle, ...) ;
- des ateliers en maternelle : activités favorisant différents apprentissages (langage oral, structuration spatiale, graphisme, prérequis à la lecture et à l'acquisition du nombre). Nous proposons de nouvelles ressources aux enseignants.
- La coordination dans la mise en place des aménagements raisonnables et le soutien aux enseignants.

---

<sup>2</sup> Promotion de la Santé à l'Ecole

### **3. Les actions de prévention.**

Ce point sera développé plus amplement dans les priorités.

### **4. Le repérage des difficultés.**

Nous le développons dès la maternelle. Ainsi, une évaluation tridisciplinaire est réalisée en 3<sup>ème</sup> maternelle suite aux concertations avec les enseignants et à la suite de laquelle nous déterminons les aptitudes des enfants à aborder l'enseignement primaire.

Depuis septembre 2019, nos auxiliaires logopédiques renforcent cette partie du travail en proposant des activités bien ciblées en groupe, dans les classes de maternelle. Suite à cela, de nouvelles pistes et de nouveaux outils sont proposés aux enseignants en vue de les accompagner au mieux notamment dans la mise en place de certaines activités pédagogiques.

Selon les besoins, des contacts sont pris et des rencontres sont organisées avec les enseignants des différents niveaux de l'enseignement fondamental. S'en suivent des réunions d'équipes tridisciplinaires, à la suite desquelles, des actions sont décidées (contacts avec les parents, bilans, orientation vers d'autres services, interventions en classe...)

Nous collaborons également activement avec les services PSE via notamment des concertations.

Dans l'enseignement secondaire, particulièrement en 1<sup>ère</sup> année différenciée, nous rencontrons individuellement les élèves et un bilan psychopédagogique est réalisé. En 2<sup>ème</sup> différenciée, nous menons également des entretiens en vue de l'élaboration des PIA<sup>3</sup>.

Pour toutes les autres années, la participation aux conseils de classe, les contacts réguliers avec l'équipe éducative ainsi que les permanences organisées au sein des implantations permettent de repérer et d'accueillir les élèves en

---

<sup>3</sup> Plans Individuels d'Apprentissage

difficultés. La procédure tridisciplinaire est la même que celle mise en place dans l'enseignement fondamental.

### **5. Le diagnostic et la guidance.**

Suite à l'analyse de la demande, une série d'interventions sont programmées (bilan psychopédagogique, analyse des anamnèses sociale, familiale et médicale, récolte d'informations auprès des partenaires, ...)

Depuis cette année, suite aux animations organisées par les auxiliaires logopédiques, leurs observations relatives aux besoins d'enfants en difficulté, sont relayées et discutées en équipe.

Les données recueillies sont synthétisées et les conclusions sont transmises et explicitées au demandeur dans le respect du secret professionnel.

Une orientation du demandeur vers d'autres services ou un accompagnement assuré par l'équipe sont dès lors envisagés.

Des réunions de concertations entre les parents, l'équipe éducative et les professionnels de la rééducation sont mises en place. Ces réflexions communes permettent l'émergence d'aménagements raisonnables.

### **6. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle.**

Ce point sera développé plus amplement dans les priorités.

## 7. Le soutien à la parentalité.

Ce point sera développé plus amplement dans les priorités.

## 8. L'éducation à la santé.

Sur un plan d'action individuelle, outre les entretiens avec les parents et les jeunes, des contacts sont pris avec les Services PSE et, selon les situations, avec des services extérieurs.

Au niveau des actions collectives, des animations sont mises en place en concertation avec les équipes pédagogiques.

Selon les années d'études visées, nous proposons un panel varié de thèmes d'animation.

## ***Le programme spécifique du Pouvoir Organisateur***

Tout en respectant leurs règles déontologiques, les Centres PMS s'efforceront de travailler en synergie avec les institutions provinciales (Observatoire de la santé, CEDORES, Conseillers en information scolaire et professionnelle, service de santé mentale, ...) ainsi qu'avec tout autre service ayant des objectifs communs d'épanouissement et d'éducation de l'enfant et de sa famille (planning familial, AMO<sup>4</sup>, ...).



***Outre les missions fixées par le Décret du 14/07/2006, les Centres PMS provinciaux sont également particulièrement attentifs à :***

- Repérer les difficultés des élèves.
- Lutter contre l'échec, facteur d'exclusion sociale.
- Favoriser l'égalité des chances.
- Soutenir tout projet d'école visant à développer une citoyenneté critique et responsable, respectueuse des valeurs démocratiques (tolérance, pluralisme, intérêt général).
- Promouvoir l'éducation à la santé.

Ils défendront aussi les valeurs démocratiques et de citoyenneté, de tolérance et d'acceptation des différences, de liberté de conscience, de neutralité ainsi que de dialogue et d'ouverture.

---

<sup>4</sup> Action en Milieu Ouvert

# ***Le Projet de Centre***

## ***Nos modalités d'intervention***

*Notre action est sous-tendue par les principes de fonctionnement suivants :*

- **Tridisciplinarité** : cheville ouvrière du travail en Centre PMS.
- **Respect du secret professionnel** : garantie de la confidentialité des informations et de la protection des consultants.
- **Indépendance** : par rapport aux institutions extérieures qui permet l'objectivité et l'impartialité des avis donnés. Les modalités d'intervention sont décidées en tridisciplinarité au sein du C.P.M.S.
- **Caractère non contraignant de nos avis** : garant de la liberté des consultants qui nous contactent librement et de manière volontaire. Les écoles peuvent également nous solliciter mais nous veillons impérativement à avoir l'accord des parents ou des jeunes.
- **Gratuité de nos interventions** : les Centres PMS faisant partie des services publics subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## ***Nos valeurs***

- L'égalité des chances d'accès au savoir.
- La responsabilisation et la prise d'autonomie du consultant.
- L'ouverture aux idées de chacun.
- L'éthique, le respect de la déontologie dans la réflexion ainsi que dans l'approche méthodologique.
- Le respect de l'autre, de ses compétences et de ses différences.

## ***Nos priorités<sup>5</sup>***

- 1. Favoriser les actions de prévention.**
- 2. Promouvoir une meilleure hygiène de vie.**
- 3. Favoriser l'orientation scolaire du jeune et l'émergence d'un projet de vie.**
- 4. Mobiliser les parents et soutenir la parentalité.**

---

<sup>5</sup> Toutes ces activités seront articulées autour des projets d'établissement, des demandes particulières et des contextes socio-économiques. Ces 4 points seront développés ci-après.



## **1. Favoriser les actions de prévention :**

Nous proposons et réalisons des animations dans le but d'améliorer la communication au sein de la classe, de favoriser la confiance en soi, le respect, l'autonomie à tous niveaux d'enseignement. Nous réalisons, de manière ponctuelle, certaines animations avec des partenaires extérieurs (SPSE, AMO, plannings familiaux, ONE<sup>6</sup>, Infor Jeunes, ...).

Au sein des classes maternelles, nos auxiliaires logopédiques échangent régulièrement avec les enseignants afin de cibler les enfants en difficulté. Cette collaboration permet de les orienter vers des aides extérieures afin d'améliorer leurs capacités en langage oral, en graphisme et en mathématique.

Dans l'enseignement secondaire, des groupes de paroles sont organisés à la demande des écoles. Leur but est de réduire les tensions relationnelles et de rendre les étudiants proactifs dans la recherche de solutions.

En matière de soutien aux apprentissages, deux pôles sont abordés dans le cadre de nos actions : les méthodes de travail et la préparation aux examens.

Beaucoup de directions d'écoles s'investissent dans des projets relatifs à la prévention (harcèlement, cyber-harcèlement, aménagements raisonnables, aménagement des cours de récréation). Elles nous sollicitent afin de mener une réflexion commune.

---

<sup>6</sup> Office de la Naissance et de l'Enfance

## **2. Promouvoir une meilleure hygiène de vie :**

Nous veillons à accompagner les enfants dès la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.

Nous sensibilisons les plus petits à une alimentation saine et équilibrée (importance du petit déjeuner, choix des collations) et à la nécessité d'adopter des comportements adéquats en matière d'hygiène corporelle (brossage des dents, lavage des mains).

Outre ces actions, nous organisons, dans le fondamental, les animations suivantes : accidents domestiques, arrivée d'un(e) petit(e) frère/sœur, alimentation, puberté, tabac, les cinq sens, la sécurité, ...

En secondaire, nous insistons davantage sur des problématiques plus spécifiques à l'adolescence et aux métiers (prévention des assuétudes, 1ers secours, troubles musculo-squelettiques, prévention des accidents de travail, ...)

Nous articulons également nos actions avec les projets d'établissement basés sur la santé (ex : projet Proxial avec l'IPES d'Ath).

Nous collaborons avec des partenaires tels que l'Observatoire de la Santé du Hainaut, les CLPS<sup>7</sup>, Infor Jeunes, les SPSE, les AMO, les plannings familiaux et les services de santé mentale.

## **3. Favoriser l'orientation scolaire du jeune et l'émergence d'un projet de vie.**

Dans l'enseignement fondamental :

- des séances d'informations et d'échanges concernant l'entrée dans l'enseignement secondaire sont organisées en 6<sup>ème</sup> primaire.

---

<sup>7</sup> Centre Local de Promotion de la Santé

Dans l'enseignement secondaire :

- nous participons à l'élaboration des PIA dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- en 2<sup>ème</sup> année, nous nous attachons à la prévention du décrochage scolaire via un testing collectif et des entretiens individuels ;
- au terme du 2<sup>ème</sup> degré, nous rencontrons les élèves d'après leur filière de formation autour de tables rondes. Ces dernières portent sur les spécialisations, les offres de formation, les métiers innovants. À cet effet, nous invitons des professionnels à y participer ;
- au terme du 3<sup>ème</sup> degré, des séances d'informations sont organisées en collaboration avec le FOREM et les conseillers en information scolaire et professionnelle de la Province de Hainaut.
- une action spécifique est réalisée auprès des élèves majeurs du 2<sup>e</sup> degré.

Toutes ces actions sont menées dans une optique d'approche orientante.

À tous niveaux d'enseignement :

- une partie de nos actions consistent en des orientations vers l'enseignement spécialisé avec ou sans intégration afin d'assurer un développement optimal aux enfants.
- des entretiens et examens individuels sont menés à la demande afin de favoriser l'accrochage scolaire. Pour ce faire, nous collaborons avec les SAS<sup>8</sup>, le service de médiation scolaire et les équipes mobiles.

Enfin, nous avons mis en place l'organisation de deux journées « découverte-métiers » qui consistent en un parcours permettant la découverte de diverses professions (service public, artisanat, ...) Cet événement s'adresse aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. Il s'organise en partenariat avec différents services provinciaux mais aussi avec d'autres partenaires tels que : AMO, Infor Jeunes, planning familial, ludothèque, ...

---

<sup>8</sup> Service d'Accrochage Scolaire

#### 4. Mobiliser les parents et soutenir la parentalité.

Dès la maternelle, nous favorisons les démarches co-éducatives. Nous privilégions la mobilisation des parents et leur collaboration dans la prise en charge des demandes.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'importance de créer du lien avec les parents ainsi qu'aux relations parents-école. À cet effet, nous organisons régulièrement des rencontres (feed-back, mise au point, réunion,...). L'accent est mis sur le retour d'informations en termes compréhensibles. Nous valorisons au maximum les responsables légaux dans leur rôle éducatif et les renforçons dans leurs compétences.

Nous avons élaboré des fascicules destinés aux parents. Ils abordent l'importance de la confiance en soi, de l'estime de soi, d'instaurer un cadre et des limites à l'enfant, et ce dès le plus jeune âge, mais aussi de jouer avec lui. Il reprend quelques conseils à appliquer au quotidien.

En parallèle, un livret est distribué dans les classes maternelles afin de sensibiliser les parents au développement du langage oral. Le but est de leur fournir des conseils leur permettant d'analyser et de repérer au mieux d'éventuels problèmes de langage.



Centre PMS Provincial d'Ath

Boulevard de l'Est, 24

7800 Ath

Tél : 068/26.50.80

Fax : 068/26.50.89

Mail : [cpms.ath@hainaut.be](mailto:cpms.ath@hainaut.be)